

# FONDATION BELEM

## Questions & réponses

### Protocole sanitaire et vaccination BELEM -Navigation à bord du Belem 2021 *Valable au 23 juillet 2021*

#### Préambule

L'évolution de la situation sanitaire en France oblige la fondation Belem à renforcer les conditions d'embarquement à bord du Belem. Selon la Haute Autorité de Santé, la vaccination est identifiée comme le meilleur moyen de prévention pour garantir la sécurité de la population, qui plus est dans un lieu confiné comme un navire. Le Ministère de la Mer a d'ailleurs ouvert un accès prioritaire à la vaccination aux marins professionnels. Aussi, pour faire naviguer le trois-mâts en toute sécurité, **la fondation Belem instaure la vaccination contre la COVID-19 pour toutes les personnes embarquant sur le Belem, couplée d'un test PCR négatif de moins de 72h avant l'embarquement.** Ces mesures permettront de faire du Belem une bulle anti-Covid, garantir la sécurité de l'équipage et des navigateurs et permettre au navire de reprendre la mer en 2021.

DOCUMENTS	A TRANSMETTRE	DELAIS
Certificat médical Fondation Belem (2 volets) - version du 19 mai 2021, renseigné et signé par le navigant et son médecin	Par mail : <a href="mailto:contact@fondationbelem.fr">contact@fondationbelem.fr</a> et à conserver sur soi durant la navigation.	Datant de moins de trois mois avant la date de l'embarquement
Attestation de vaccination complète	Par mail : <a href="mailto:contact@fondationbelem.fr">contact@fondationbelem.fr</a> et à présenter à l'embarquement	Datant de plus de 7 jours avant la date de l'embarquement
TEST PCR négatif	A l'embarquement	Datant de moins de 72h avant l'heure de l'embarquement

#### PROTOCOLE D'ACCES AU BELEM – BULLE ANTI-COVID

En amont de l'embarquement :

- Certificat médical Fondation Belem (2 volets) – version du 19 mai 2021- renseigné et signé par le navigant et son médecin, datant de moins de trois mois avant la date de l'embarquement
- Attestation de vaccination COVID-19 complète, datant de plus de 7 jours avant la date de l'embarquement. Pour les vaccins nécessitant 2 injections, la 2<sup>nd</sup>e dose doit avoir été administrée 7 jours avant l'embarquement.
- Test PCR Covid-19 négatif datant de moins de 72h avant l'heure de l'embarquement

A bord du Belem :

- Afin d'embarquer à bord et de pénétrer dans la bulle anti-covid, vous devrez vous soumettre à une prise de température et remplir une déclaration sur l'honneur.

#### QUESTIONS & RÉPONSES

##### 1. Pourquoi avez-vous décidé d'instaurer le principe de vaccination ?

Les conditions sanitaires actuelles nous obligent à renforcer notre protocole, afin d'assurer une sécurité maximale à bord du Belem. Selon les préconisations de la Haute Autorité de Santé française et des autorités européennes, la vaccination est identifiée comme le meilleur moyen de prévention pour garantir la sécurité de la population.



# FONDATION BELEM

## 2. Pourquoi dois-je effectuer un test PCR avant d'embarquer alors que je suis vacciné ?

Comme le précise la Haute Autorité de Santé française et les autorités européennes, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes. Néanmoins, nous ne possédons pas encore à ce stade l'ensemble des données relatives à l'effet des vaccins sur la contagiosité.

Afin de garantir la sécurité de tous les passagers et de se conformer aux exigences sanitaires actuelles, même si vous êtes vacciné, vous devez présenter un test PCR négatif réalisé au maximum 72h avant l'heure de l'embarquement.

## 3. Dans quel délai dois-je me faire vacciner pour pouvoir embarquer ?

En conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé française et des autorités européennes, vous devez être vacciné au moins 7 jours avant l'embarquement. Pour les vaccins nécessitant 2 injections, la 2<sup>ème</sup> dose doit avoir été administrée 7 jours avant l'embarquement.

## 4. Quel document dois-je présenter pour prouver que je suis vacciné ?

Le certificat de vaccination doit comporter les éléments suivants :

- Être rédigé en français ou en anglais
- Prénom et nom de famille (comme pour les documents de voyage)
- Date de naissance
- Nom de la maladie contre laquelle la vaccination a été effectuée : COVID-19
- Date des vaccinations
- La vaccination doit être complète (selon le nombre de dose(s) requise(s) pour une vaccination complète en fonction du vaccin administré)
- Emetteur du certificat (clinicien superviseur /centre d'administration), avec signature et cachet s'il s'agit du Certificat international de vaccination
- Vaccin ou vaccins administrés
- Fabricant et numéro de lot du vaccin pour chaque dose

## 5. Si j'ai reçu une seule injection vaccinale sur les deux prévues, est-ce que je serai accepté à bord ?

Non. En conformité avec les recommandations de la Haute Autorité de Santé française et des autorités européennes, dans le cas d'un vaccin à 2 injections, la 2<sup>ème</sup> dose doit avoir été injectée 7 jours avant l'embarquement.

Dans ce cas, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem. \*

## 6. Si j'ai eu la Covid-19 récemment, puis-je être considéré comme immunisé et non soumis à l'exigence d'une preuve de vaccination ?

Non. Une preuve de vaccination est demandée à tous les navigants embarquant.

## 7. Si je ne peux pas me faire vacciner à temps pour ma navigation ou ne veux pas me faire vacciner, puis-je me faire rembourser ?

Si vous ne pouvez pas vous faire vacciner à temps ou ne voulez pas vous faire vacciner, vous ne pourrez pas embarquer. Dans ce cas, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem. \*

## 8. Que se passe-t-il si j'ai été vacciné avant le départ conformément au protocole BELEM, mais que la personne avec qui je voyage ne l'a pas été ?

Pour être conforme à notre protocole sanitaire BELEM, tous les passagers doivent avoir été vaccinés au plus tard 7 jours avant l'embarquement. Si une ou plusieurs personnes voyageant avec vous n'ont pas pu être vaccinés à temps, l'embarquement leur sera refusé. Dans ce cas, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem. \*



# FONDATION BELEM

## 9. Si je suis vacciné conformément au protocole sanitaire BELEM, mais que mon test PCR 72h avant d'embarquer est positif, puis-je tout de même embarquer ?

Non, vous ne pourrez pas embarquer. Dans ce cas, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem. \*

## 10. Si je suis vacciné conformément au protocole sanitaire BELEM, mais que j'ai été cas contact dans les 7 jours précédant mon embarquement, puis-je tout de même embarquer ?

Non, vous ne pourrez pas embarquer. Dans ce cas, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem. \*

## 11. Si je suis vacciné, mais que j'ai des symptômes et ou une température supérieure à 38°, puis-je tout de même embarquer ?

Toute personne qui présente une température supérieure à 38°C ou des symptômes pourrait se voir refuser l'embarquement. Le capitaine du Belem pourra également vous demander d'effectuer un autotest antigénique complémentaire (disponible à bord). La décision finale quant à votre embarquement sera prise par le capitaine. En cas de refus d'embarquement, un avoir de votre navigation ou remboursement sera proposé par la fondation Belem.

## 12. Les mineurs sont-ils concernés par ce protocole ?

Oui, puisque la France ouvre l'accès à la vaccination aux mineurs. Ils ne pourront pas embarquer s'ils ne sont pas vaccinés.

## 13. Si je suis sur le lieu d'embarquement quelques jours avant de débiter ma navigation, comment puis-je réaliser mon test PCR ?

Le protocole sanitaire BELEM requiert un test PCR négatif réalisé au maximum 72h avant l'embarquement. Il appartient à chaque navigant de s'organiser afin de réaliser le test dans le délai imparti avant l'embarquement.

## 14. Pourrai-je débarquer pendant un mouillage ou une escale au cours de ma navigation ?

Tout au long de votre navigation, vous ne pourrez pas entrer en contact avec des personnes extérieures à la bulle anti-covid que constitue le Belem.

## 15. Je me suis inscrit à une nuit supplémentaire la veille du départ. A mon arrivée à bord, puis-je déposer mon bagage puis ressortir dîner à l'extérieur ?

Une fois embarqué, vous devez vous organiser pour ne pas avoir à ressortir à l'extérieur de la bulle anti-Covid que constitue le Belem.

## 16. Comment la fondation Belem assure le suivi sanitaire pendant et après ses navigations ?

Dans le cadre de notre protocole, un système de suivi et de contrôle de la situation sanitaire à bord est mis en place durant toute la navigation : surveillance quotidienne par l'équipage.

Par ailleurs, à l'issue de toutes les navigations, chaque navigant est tenu d'informer la fondation Belem de son état de santé, et le cas échéant de signaler des signes Covid-19. Pour ce faire, un questionnaire à renvoyer dans un délai d'un mois à la fondation est remis avant le débarquement. En cas de signalement de cas suspect, le protocole prévoit de prendre contact par courrier et d'informer l'ensemble des personnes considérées comme cas contact.

## 17. Dois-je remplir un questionnaire médical après ma navigation ?

Le jour du débarquement, un questionnaire médical est remis au navigant. Il devra être renvoyé à la fondation Belem en cas de symptômes ou de test positif dans un délai d'un mois après la navigation.



# FONDATION BELEM

*\*Comme le prévoit les conditions générales de vente, en cas d'impossibilité d'embarquer, la fondation Belem peut proposer un avoir ou remboursement des sommes engagées mais la fondation Belem ne rembourse aucun frais annexes liés au déplacement du navigant sur les lieux de départ et d'arrivée.*

*Document non contractuel, pouvant être ajusté en fonction de la situation sanitaire en France.*



5 rue Masseran 75007 Paris - 01.42.734.730 - [contact@fondationbelem.fr](mailto:contact@fondationbelem.fr) - [fondationbelem.com](http://fondationbelem.com)  
Fondation reconnue d'utilité publique, soutenue par la Caisse d'Épargne  
APE 5010Z - SIRET 32331696800011 - n°TVA intracommunautaire : FR95 323 316 968

